



PÔLE

ACTIVITÉS



SOINS

AADAPTES



EHPAD

« LE HAMEAU DU BEL ÂGE »



Créés dans le cadre du plan Alzheimer 2018 - 2012, les PASA (Pôles activités et soins adaptés), accueillent chaque jour un groupe de résidents de l'EHPAD, atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et présentant des troubles modérés du comportement, afin de leurs proposer des activités sociales et thérapeutiques adaptées.

Ouvert 5 jours sur 7, du lundi au vendredi, le PASA accueille un groupe de 7 à 14 résidents. Les résidents peuvent être accueillis un à plusieurs jours par semaine, ou en demi-journées.

Comment fonctionne un PASA ?

Le PASA est un espace de vie adapté et identifié par rapport au reste de la structure. Il se situe à l'entrée du bâtiment « Les Bleuets ».

Le personnel intervenant au sein d'un PASA

Plusieurs professionnels interviennent dans le Pôle d'activités et de soins adaptés. Ils sont spécifiquement formés à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des troubles modérés du comportement.

L'équipe pluridisciplinaire est composée :

- d'assistants de soin en gérontologie,
- d'un(e) ergothérapeute,
- d'un(e) psychologue,
- du médecin coordinateur,
- d'un membre de l'équipe d'animation,

Les activités proposées au sein d'un PASA

Le PASA propose des activités individuelles ou collectives :

- des ateliers de cuisine,
- des ateliers de musique,
- des activités de maintien en forme,
- des activités manuelles,
- des ateliers de stimulation de la mémoire
- des repas et des activités ludiques.

Qui peut bénéficier du PASA ?

Les critères d'entrée et de sortie sont définis dans le livret d'accueil, le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement.

Entrée :

Après proposition des équipes de soins qui connaissent les résidents, des évaluations cognitives et psycho-comportementales menées par le psychologue, permettront au résident de bénéficier d'un accompagnement spécifique au PASA.

Les objectifs visent à améliorer ou stabiliser les fonctions cognitives restantes et les troubles du comportement, et à maintenir l'autonomie fonctionnelle du résident.

Le temps passé au PASA se veut agréable tout en apportant de la sérénité et du lien social au résident.

Sortie :

Lorsqu'il n'y aura plus de bénéfice ou d'intérêt pour le résident de se rendre au PASA (diminution ou majoration des troubles du comportement, impossibilité de se concentrer pour suivre une activité, manque d'intérêt ou d'envie...) l'équipe du PASA proposera la sortie du PASA après concertation pluridisciplinaire.

Le résident retourne alors dans les animations proposées au sein de l'Ehpad en plus grands groupes.